



## EDITORIAL

### Face à la maladie..... prendre soin

Jean-Paul MALOD-DUFOUR, diacre permanent, Délégué Diocésain à la Pastorale de la Santé

**AUMÔNIER DEPUIS 2009** aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du Nouvel Hôpital Civil, j'exerce mon ministère sur les services de Soins Palliatifs, en Réanimation médicale et en Chirurgie digestive. Cette période, qui semble malheureusement durer, m'a obligé, jour après jour, à inventer, à faire aumônerie ou être en aumônerie très souvent dans l'improvisation, mais toujours dans l'accompagnement de celui ou celle qui souffre dans son humanité et quand c'est possible être à son côté pour témoigner de la tendresse de Dieu.

Que faire pour faire bien ? Comment être ?

La question s'est posée à moi dès le début de l'épidémie. Comment être présent dans les services sans faire courir de risques aux personnes fragilisées par la maladie. J'ai mesuré que je pouvais être à la fois une aide et un danger.

Les orientations nationales nous invitaient à un retrait prudent sur notre lieu de mission. Pourtant, dans les moments de perte de sens, de grande solitude, de souffrance, les aumôniers ne sont-ils pas plus que jamais à leur place et à leur façon, prendre soin ?

Après un temps de discernement avec la Pastorale de la Santé, l'équipe d'aumônerie et la Direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, nous avons décidé de rester présents sur site.

Pour certains d'entre nous, le droit de retrait s'est imposé (âge, certaines pathologies...) ; mais leur mission ne s'arrêtait pas pour autant. Ils portaient dans leur prière, les personnes malades, leur famille, les soignants, toute la communauté hospitalière. Dans mes rencontres avec les équipes soignantes et médicales, j'ai pu rappeler l'importance et la force de la prière au quotidien avec fidélité pour que nul ne soit jamais seul.

C'est donc dans la confiance que nous avons poursuivi notre mission d'accompagnement et d'écoute, car la rencontre, le regard, la présence au chevet d'une personne, c'est l'ADN de l'aumônier. Il était important pour nous de poursuivre et de souligner que vivre la fraternité ne pouvait pas se faire qu'à distance, même si nous avons dû imaginer d'autres formes de présence (smartphone, tablettes etc...)

La communauté scientifique et son conseil du COVID 19 a d'ailleurs rappelé, et cela pour tous les cultes, l'importance de l'accompagnement spirituel.

Avec imagination et volonté, la vie de l'aumônerie s'est poursuivie : distribution de signet ou d'image de la Parole de Dieu, de communion quand c'était possible, distribution de petites douceurs pour les équipes soignantes et aussi prendre le temps de téléphoner aux familles qui se trouvaient interdites de visite.

L'absence de gestes de compassion m'a permis de redécouvrir l'importance de la voix, voix qui apaise, voix qui rassure, voix qui prie. Communauté hospitalière, aumônerie catholique, jamais je ne me suis senti autant en communion avec elles dans cette mission partagée.

J'ai découvert un nouveau cloître, le couloir des services dans le-

NUMÉRO 76

MARS / AVRIL 2021

### Sommaire

#### DOSSIER

- Accompagnement de fin de vie et « derniers sacrements »* 2
- Aumônier en établissement hospitalier* 2
- Le sacrement des malades dans l'histoire de l'Eglise* 4
- Le sacrement des malades Onction et "dernière onction"* 5
- Puis-je me confesser uniquement à un prêtre ?* 5
- Bénédictio & bénédiction en fin de vie* 6
- Déclaration sur la fin de vie signée par les religions monothéistes* 6
- La fin de vie à propos de la lettre Bonus Samaritanus* 7
- Spiritus Domini* 8
- Entre nous* 8
- Médias et livres* 8
- Anniversaires* 8

**Diaconat Alsace Infos** – Le courrier du Service Diocésain

Directeur de la publication : Jean-Louis Vogelsberger - 9 Grand-rue 67360 WALBOURG – Tél. 03 88 90 27 02

Rédacteur : Francis Bollinger – f.bollinger@free.fr – Tél. 03 89 75 63 57

<http://www.alsace.catholique.fr/service-du-diaconat-permanent/>

quel je déambulais souvent en égrenant la prière du chapelet, seul moyen pour accueillir autant de souffrance.

Je constate que partout aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, la présence humble et modeste de l'aumônier reste un repère. En effet, dans ce temps vide de sens, de bouleversement de nos habitudes sociales, de nos relations familiales et conjugales, de nos règles de vie, l'aumônier est porteur d'une Parole immémoriale qui traverse les âges et relie chacun et chacune à la grande fraternité humaine parce qu'il est témoin de la promesse venue d'un Autre : « Ne crains pas, car Je suis avec toi. »



## LE DOSSIER

### Accompagnement de fin de vie et « derniers sacrements »

« **IL EXISTE** des situations dans lesquelles l'action et la capacité humaines atteignent une limite. Une telle limite est atteinte lorsque la vie terrestre prend fin et que les gens sont au seuil de la mort. Quand il n'y a plus rien à faire et que nous sommes ébranlés par la limite fixée par les conditions de la création et de la vie.

Les chrétiens ressentent eux aussi l'impuissance humaine face à la mort. Mais dans leur impuissance, ils peuvent se tourner vers Dieu, le grand ami de la vie (Sag11, 26). Vous pouvez avoir confiance que le Dieu qui a porté Jésus-Christ par-delà l'abîme de la mort mènera également cette personne spécifique à la vie par-delà la mort. On peut ainsi, « tendre » à Dieu, la personne mourante avec sa vie longue ou courte, pauvre ou riche.

Présenter une personne à Dieu – bénir ne signifie rien d'autre dans les nombreux rites de bénédiction de la tradition chrétienne. Aux carrefours et dans les situations extrêmes de la vie, beaucoup ont besoin d'une telle

bénédition qui dépasse les capacités et les limites terrestres. La situation de vie unique qu'est l'approche de la mort, exige précisément que l'homme et sa vie qui touche à sa fin, soient ainsi tendus à Dieu, afin qu'il puisse le regarder avec amour et l'accepter dans toutes ses fragilités terrestres. » (Chanoine M. Karrer)

Selon les circonstances locales, les diacres et les bénévoles en aumônerie hospitalière et à domicile sont amenés à accompagner des personnes en fin de vie et reçoivent de celles-ci ou de leurs familles, la demande des « derniers sacrements ». Aujourd'hui, le sacrement des malades ne peut être accordé que par un prêtre avec l'huile bénie par l'évêque, mais, il n'en a pas toujours été ainsi, comme nous l'apprend l'historique de ce sacrement.

A chaque époque le Communauté chrétienne doit répondre aux nécessités nouvelles, suscitées par des évolutions sociales de plus en plus rapides, et rester proche et au service de chaque croyant(e), en parti-

culier lorsque celle-ci/celui-ci est face à sa mort, tout en se fondant sur les enseignements de son Seigneur et sur la sagesse d'une tradition millénaire.

Une bénédiction, en particulier d'un mourant, peut être donnée par des laïcs et ne nécessite aucune disposition particulière. C'est un rituel dans lequel les vivants, en particulier les proches, engagent, avec le mourant, une séparation dans la prière. À cet égard, la bénédiction est également pour ceux-ci une étape précieuse dans la voie du lâcher-prise et du deuil.

Aussi, les Services de la Pastorale des malades des diocèses et certaines communautés, offrent souvent les bases d'un rituel de ce temps crucial pour celui ou celle qui va franchir les portes de la mort et renaître à la vie en Dieu.

Pour fonder l'accompagnement des personnes en fin de vie et celui de leurs proches, les contributions qui suivent proposent quelques informations et pistes de réflexion.



### Aumônier en établissement hospitalier

Richard MARTZ, diacre permanent. Ancien aumônier du GHR Sud Alsace

**BIEN CHERS FRÈRES** dans la Diaconie, Je vous écris ces quelques mots alors que Christine et moi venons de déménager d'Alsace et faisons une pause en Sologne avant de rejoindre l'Auvergne au printemps prochain. J'ai pris ma retraite professionnelle et nous désirons nous rapprocher de nos enfants dans cette région que nous connaissons bien pour y avoir déjà habité pendant cinq ans.

Ma mission à Mulhouse dans la pastorale de la santé m'a profondément interpellé, et quand Francis m'a proposé d'écrire un mot sur la question des « derniers sacrements » en l'absence de prêtres, mon cœur s'est réjoui de pouvoir m'adresser à vous et

partager de ma relecture quelques points sur la prophétie que constitue la pastorale de la santé.

Notamment, Francis m'a transmis une question qui s'impose par sa récurrence : nous pallions la « pénurie de ministre » par un temps de prière, ne faut-il pas envisager, pour les diacres, une évolution des propositions de l'Eglise ? Puisse mon expérience contribuer à notre réflexion à tous. Avec tous mes souhaits de vivre votre mission dans la joie profonde du Serviteur.

Amitiés fraternelles. Richard

En préambule, je souhaiterais reprendre ce qui nous a été rappelé par notre archevêque Luc (Carre-

fours d'Alsace juin 2019) : « Le chrétien ne peut pas évangéliser tant qu'il ne ressent pas dans son cœur ce que vit l'autre », un rehaussement d'un propos du pape François : « Ne sommes-nous pas en train de vivre le moment historique où l'Eglise devrait aller dans le monde plutôt que d'attendre que les personnes viennent à elle ? ».

Toutefois je n'avais pas complètement réalisé les implications que cette exhortation entraînerait pour moi.

A savoir que, ressentir dans mon cœur ce que vit l'autre, me conduit à recevoir la présence du Christ dans l'autre et me transforme. Je ne sors pas indemne du compagnonnage

avec mon prochain, suis-je vraiment prêt à en prendre le risque ?

A ce sujet, il faudrait relire ce que Talitha Guittin nous a enseigné sur la parabole des talents Mt (25,14-30), sujet de sa thèse doctorale. En synthèse : ce que le Maître de la parabole donne à ses serviteurs, ne serait-ce pas cette vulnérabilité poreuse qui nous permet d'être en ouverture pour recevoir de Dieu et des autres ? Les deux premiers serviteurs utilisent leur vulnérabilité pour créer du lien, le troisième a cru qu'il pouvait faire comme s'il n'était pas vulnérable du tout, comme s'il n'avait pas besoin des autres, il s'est pensé tout-puissant.

Nous voilà ainsi dotés du poids de la vulnérabilité et de la charge du risque de la rencontre. Nous voilà convoqués à aimer le monde tel qu'il est, pas comme nous voudrions qu'il soit, à y recueillir ce que Dieu lui-même a semé dans le cœur des hommes et des femmes, tels les ouvriers de la moisson dont Saint Jean nous entretient au chapitre 4 v38 : « Je vous ai envoyés moissonner ce qui ne vous a coûté aucune peine ».

D'ailleurs, quand nous faisons relecture de nos visites en supervision d'équipe d'aumônerie, au-delà de partager comment nous nous sommes rendus présents, le point culminant de notre introspection n'est-il pas de scruter ce que le Seigneur a fait pour moi dans la visite ?

Ceci étant posé, je nous invite à réfléchir maintenant sur le sens de nos paroles et de nos gestes sacramentels et bien sûr, en particulier, du sacrement des malades.

Une équipe d'aumônerie est action et signe, elle peut devenir une sorte de sacrement.

La sacramentalité de l'Eglise ne se réduit pas seulement aux gestes culturels mais recouvre tout type de présence évangélique - corporelle et donc significative. Nous n'apportons pas le sacrement aux malades, nous nous présentons d'abord comme sacrements ! Jésus rencontre les gens et est, pour eux, présence d'Évangile.

C'est ce qui fonde la sacramentalité de notre mission dans le monde de la santé. A plusieurs, en équipe, nous manifestons la sacramentalité de l'Eglise.

Le ministère de l'aumônier d'hôpital ou du visiteur, est présence, présent, cadeau, don, autorité (celle du Christ qui autorise quelqu'un à être là), gratuité, grâce, présence gratuite et inconditionnelle, comme l'est la miséricorde de Dieu. Dans l'échange en vérité, comme en Marc (5, 21-43) avec la femme hémorroïsse, il s'agit de prononcer des paroles vraies, comme on peut en rencontrer dans les récits évangéliques.

Dans bien des cas le prêtre ne passera pas dans la journée pour « administrer » le sacrement des malades, peut-être le lendemain. Alors, le ministre-visiteur se rend présent auprès de la personne malade, aussi authentiquement que possible. Considèrera-t-il son intervention comme un temps de prière en attendant le prêtre ?

Un temps de préparation pour le sacrement à venir ? Les circonstances, le degré d'authenticité de la démarche, et l'Esprit-Saint guideront l'humble envoyé et son hôte. Une rencontre en profondeur, une parole ajustée et un geste délicatement posé ne seraient-ils pas sacramentels ? A destination de toutes et de tous, baptisés ou pas ...

C'est mon expérience personnelle. Dans d'autres lieux nous pourrions approfondir cette notion de présence sacramentelle, au risque d'ébranler certaines convictions trop définitivement affirmées, voire une théologie trop en décalage avec la réalité du monde.

En visitant les personnes fragilisées par la maladie ou le handicap, je laisse mes connaissances de côté et ne me concentre que sur la certitude que la mission de l'Eglise est d'être pour le monde. Elle suppose un infini respect de ceux chez qui on entre. Situés ainsi, nous accompagnons des évolutions qui ne sont pas de notre fait, qu'il s'agisse des mutations de la société ou de toute législation concernant nos champs d'actions.

Lors de l'assemblée plénière d'automne 2017, le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris, a interpellé ses confrères : « Est-ce que nous ne passons pas du christianisme du peuple au christianisme des individus très soigneusement étiquetés, mesurés, vérifiés ? Mais si peu nombreux ! Cette Eglise ne risque-t-elle pas de devenir une église des purs dont on s'apercevra peut-être un jour qu'ils n'étaient pas si purs que leur piété le laissait penser ? »

La proximité de sa retraite lui avait peut-être délié la langue, mais c'est bien l'esprit qui a traversé le concile Vatican II.

Nous, et l'Eglise, ne pouvons pas nous situer dans une position de face à face, détenteurs d'une révélation surplombante, et nous lier avec le monde seulement dans un second temps. Nous sommes immergés dans le monde et participons à son histoire.

Comprendre le monde, c'est ce qui traverse le concile Vatican II. Le pape François dans son exhortation à la sainteté disait : « On ne peut pas prétendre définir où Dieu ne se trouve pas, car il est présent mystérieusement dans la vie de toute personne. Il est dans la vie de chacun comme il veut, et nous ne pouvons pas le nier par nos supposées certitudes. » (art .42)

Notre mission d'Eglise n'est pas d'être au service de son propre dialogue avec les autres, elle est au service d'un dialogue qui la précède, qui est le dialogue de Dieu avec le monde.

« L'Eglise doit accepter cette liberté insaisissable de la Parole, qui est efficace à sa manière, et sous des formes très diverses, telles qu'en nous échappant elle dépasse souvent nos prévisions et bouleverse nos schémas... Le semeur, quand il voit poindre l'ivraie parmi le grain n'a pas de réactions plaintives ni alarmistes. Il trouve le moyen pour faire en sorte que la Parole s'incarne dans une situation concrète. » (« La joie de l'Évangile » Pape François)

Tant que nous penserons que nous avons à parler à des gens qui ne savent rien, nous ne serons pas écoutés.



M<sup>me</sup> Dominique FUCHS, aumônier au Centre Hospitalier de Pfaffatt  
Témoignage en paroisse lors du dimanche de la santé 2021

**OUI, DE L'AMOUR** il en faut, de la douceur aussi, pour aller à la rencontre des malades, faire un bout de chemin avec eux et souvent les accompagner jusqu'à leur dernier sou-

ffle. Quel bonheur d'être pour eux un livre ouvert, qui reçoit sans jugement, toutes ces confidences qu'ils ont besoin de déposer avant de quitter ce monde.

Mais pour moi, la joie ultime est d'arriver à partager avec eux, un moment de prière, et de leur chanter au creux de l'oreille, en leur tenant la main, des cantiques de leur enfance.



Souvent entourés de leurs proches, nous vivons ces derniers moments dans la Paix en accueillant la bénédiction du Seigneur.

Quand j'ai pu faire découvrir ou redécouvrir à ces malades la douceur de la présence de Dieu, cette petite lumière au fond d'eux qui ne les quit-

tera jamais, je rends grâce au Seigneur pour ces moments de partage et d'Amour que je vis chaque jour à travers ma mission d'aumônier.



## Le sacrement des malades dans l'histoire de l'Église

Abbé Marcel METZGER, professeur émérite de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg

**L'ÉPÎTRE DE JACQUES**, chap. 5, texte fondateur de l'onction des malades, fait mention du pardon des péchés, mais la pratique évoquée n'est pas explicitée :

« 14. L'un de vous est malade ? Qu'il appelle les prêtres (les Anciens) de l'Église : ils prieront sur lui après lui avoir fait une onction d'huile au nom du Seigneur. 15. Cette prière inspirée par la foi sauvera le malade : le Seigneur le relèvera et, s'il a commis des péchés, il recevra le pardon. 16. Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres afin d'être guéris. La supplication du juste agit avec beaucoup de force ».

Dans la Provence romaine, les mères soignaient les enfants malades à grand renfort de formules magiques et de sortilèges, jusqu'à recourir à des magiciennes. Saint Césaire, évêque d'Arles de 502 à 542, leur en faisait le reproche : « Elles devraient, comme il est écrit, enduire l'enfant d'huile bénite par les prêtres et placer en Dieu tout leur espoir » (Serm. 50,1 ; 52,5 ; SC 243, p. 421 et 441). L'évêque Césaire est intervenu régulièrement à ce sujet dans sa prédication : « Chaque fois que quelque maladie survient, que le malade reçoive le corps et le sang du Christ ; qu'il demande humblement et avec foi aux prêtres de l'huile bénite et qu'il en fasse une onction sur son pauvre corps, afin que la parole de l'Écriture s'accomplisse en lui ... » (citation complète de Jc 5,14-15 ; SC 175, p. 423).

Même recommandation dans un autre sermon : « Quand les enfants de certaines femmes sont harcelés par diverses tentations ou maladies, les mères en larmes courent épouvantées ; et le pire est qu'elles ne sollicitent pas de remède auprès de l'Église ni auprès de l'auteur du salut et ne réclament pas l'eucharistie du Christ alors qu'elles devraient, comme il est écrit, les enduire d'huile bénite par les prêtres et placer en Dieu tout leur espoir » (Sermons, 19,5 ; SC 175, 491). Et encore dans un autre sermon : « Demandez la santé au Christ, qui est la vraie lumière ; recourez à l'église, oignez-vous d'huile bénite, recevez l'eucharistie du Christ. » (SC 243, p. 421).

Un siècle plus tôt, le pape Innocent Ier, dans une lettre à l'évêque de Gubbio en date du 19 mars 416, rappelait que si l'huile était bénie par l'évêque, tous les chrétiens pouvaient en faire l'onction sur eux-mêmes ou pour leur entourage : « Cette huile, confectionnée par l'évêque, ce n'est pas seulement ceux qui sont revêtus du sacerdoce, mais aussi tous les chrétiens qui ont le pouvoir d'en user pour faire l'onction, quand la maladie les presse, eux ou les leurs. » (La Lettre du pape Innocent Ier à Décentius de Gubbio, éd. Robert CABIE, Louvain 1973).

Telle était la pratique des six premiers siècles. L'huile des malades était bénie par l'évêque, selon le pape Innocent, mais aussi par les prêtres, selon saint Césaire. Quant aux onctions, les malades les pratiquaient sur eux-mêmes, ou bien leur entourage s'en chargeait. Et si saint Césaire se référait au texte fondateur, Jc 5,14-15, il l'interprétait dans un sens large, puisque c'est aux prêtres que saint Jacques demandait d'oindre les malades, tandis que Césaire, comme le pape Innocent, ne réservait aux prêtres que la bénédiction de l'huile. Il faut aussi noter que le viatique était reçu de façon complète, corps et sang du Christ.

Au-delà du VIIe siècle, les règlements ecclésiastiques ont interprété l'Épître de Jacques dans un sens strict, et ont réservé l'onction elle-même aux prêtres. Une tendance générale s'affirmait alors, de réserver le ministère des sacrements aux clercs et de réduire la participation des fidèles. Il en fut ainsi pour la communion : celle-ci était dès lors donnée dans la bouche, et non plus dans les mains, avec suppression de l'accès au calice. Au XIIe siècle, le développement de la théologie des sacrements dans les milieux scolastiques n'a rien arrangé, bien au contraire.

En effet, les sacrements retenus dans le septénaire ont tous été théorisés selon le même modèle : matière, forme, ministre, sujet. Pour certains, l'uniforme était mal taillé, en particulier pour le mariage, à propos du ministre. Selon ce carcan théologique, seuls les clercs étaient

considérés comme les ministres compétents, du moins dans les situations ordinaires ; on admettait en effet que dans l'urgence le baptême pouvait être conféré par des non-clercs, même par des non-catholiques.

Pour l'onction des malades, cette rigueur a abouti à l'anathème du concile de Trente : « Si quelqu'un dit ... que le ministre propre de l'extrême onction n'est pas le seul prêtre, qu'il soit anathème » (Denzinger n° 1719). Le code de droit canonique de 1983 n'y a rien changé, si ce n'est la dénomination : « Tout prêtre et seul le prêtre, administre valablement l'Onction des malades ».

Un des arguments avancés pour justifier la compétence exclusive des prêtres pour pratiquer l'onction des malades a été le lien avec la confession. Mais c'était dans le contexte des « derniers sacrements », qu'on veillait scrupuleusement à donner aux mourants, à savoir : la confession, l'onction des malades (« extrême onction ») et la communion (viatique). Seuls les prêtres pouvaient intervenir pour cela.

Dans le Catéchisme de l'Église catholique, le chapitre sur l'onction des malades fait deux fois mention du pardon :

- Le n° 1513 cite la formule accompagnant l'onction : « Par cette onction sainte, que le Seigneur, en sa grande bonté vous reconforte par la grâce de l'Esprit Saint. Ainsi, vous ayant libéré de tous péchés, qu'il vous sauve et vous relève ». Le pardon est donc attribué directement au Seigneur, comme dans Jc 4,15.

- Quant au n° 1532 du Catéchisme, il énumère les effets de l'onction des malades, dont « le pardon des péchés si le malade n'a pas pu l'obtenir par le sacrement de la pénitence ».

Au n° 1525 le Catéchisme évoque la réunion de la pénitence, de l'onction et de l'eucharistie, comme « sacrements qui achèvent la pérégrination », une expression nettement préférable à celle de « derniers sacrements ».

Mais le pardon de Dieu n'est pas limité par ces usages, comme l'illustre

le n° 1532 du Catéchisme, cité plus haut.

Les diacres et les services d'aumônerie savent assez combien cette restriction est dommageable dans la pastorale des malades. Les prêtres aussi, puisqu'il leur arrive d'être appelés d'urgence auprès de malades qui ne les connaissent pas et qu'eux-mêmes ne connaissent pas, alors que le diacre et l'équipe d'aumônerie ont cheminé avec ces personnes depuis des semaines, des mois ou des années, et qu'au moment décisif ils sont écartés.

L'histoire montre pourtant à l'évidence que la pratique restrictive maintenue contre le bon-sens pastoral ne correspond pas à la tradition authentique des origines.

Pourtant, en d'autres domaines des réformes ont été introduites pour libérer la liturgie d'usages contraires aux traditions premières, comme la communion dans la bouche, les exorcismes du baptême des enfants, l'usage du manipule, le banc de communion, etc.

Les instances hiérarchiques ont été sensibilisées aux difficultés pasto-

rales de l'onction des malades, bien des évêques reconnaissent le bien-fondé des demandes à ce sujet, mais comme pour bien d'autres difficultés pastorales, ce qui fait défaut, c'est le passage à l'acte : prendre enfin les décisions qui s'imposent, pour l'accès aux ministères, pour la condition des divorcés remariés, l'onction des malades, et d'autres encore.

Le pape François semble être le seul à pouvoir prendre les décisions qui s'imposent. Faut-il le solliciter directement ?



## Le sacrement des malades Onction et "dernière onction"

(Catéchisme de l'Eglise catholique)

**L**E SACREMENT DES MALADES Lou de l'onction des malades est souvent méconnu et associé à « l'extrême onction ». Il fait entrer le chrétien qui le reçoit dans un chemin d'Espérance.

Elle apporte, aux personnes touchées par la maladie ou la vieillesse, la force de l'Esprit qui leur est nécessaire pour affronter les difficultés liées à leur état :

1) « Une grâce de réconfort, de paix et de courage pour vaincre les difficultés propres à l'état de maladie grave ou à la fragilité de la vieillesse. » (CEC 1520)

2) « La force et le don de s'unir plus intimement à la passion du Christ. » (CEC 1521)

3) De cette association à la passion du Christ, « le malade (...) contribue à la sanctification de l'Eglise et au bien de tous les hommes ». (CEC 1522)

4) « Une préparation au dernier passage. Si le sacrement de l'onction des malades est accordé à tous ceux qui souffrent de maladies et d'infirmité graves, il l'est à plus forte raison à ceux qui sont sur le point de sortir de cette vie ». (CEC 1523) Raison pour laquelle on l'a souvent appelé « l'extrême onction ».

"L'extrême onction" donnée aux mourants, est donc en fait une onction destinée à fortifier les malades pour les guérir.

Elle est donnée en phase terminale pour renforcer leur confiance en la

miséricorde de Dieu et pour le pardon des péchés.

### Autres rituels

Les diacres et les laïcs ne sont pas autorisés, à ce jour, à donner l'onction des malades ou à confesser, mais ils peuvent accomplir d'autres rituels de bénédiction et d'actions de grâce - par exemple, dessiner une croix sur le front de la personne mourante ou l'asperger d'eau bénite-peuvent également être source d'espérance et de paix pour la personne mourante ainsi que pour leurs proches. Il est présent et maintient la relation jusqu'au bout afin de lutter contre la solitude devant la mort qui est source d'angoisse. L'accompagnant manifeste ainsi concrètement la proximité du Seigneur, entend et situe les souffrances du mourant et de ses proches.



## Puis-je me confesser uniquement à un prêtre ?

D'après « Le pardon des péchés après le baptême » de Patrick PRETOT

**C**E QUI AVAIT CHOQUÉ, la hiérarchie juive et certains des contemporains de Jésus était le fait qu'il se permettait d'accorder le pardon (ou rémission) des péchés que seul Dieu pouvait accorder : « Tes péchés sont pardonnés », dit-il à la femme pécheresse ou encore au paralytique (Mt9, 2 ; Mc2, 5 et Lc7, 48). Jésus était le Fils de Dieu et pouvait légitimement le faire, mais, il a aussi transmis ce pouvoir à ses apôtres, de simples hommes ! (Mt18, 15-18) « Si ton frère vient à pécher, va le trouver... S'il refuse... Tout ce que vous liez sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au ciel »<sup>(1)</sup>.

Ce passage a déjà une forme de règle d'accueil du pécheur.

Comme, par ailleurs, Jean Baptiste

« proclamait un baptême de conversion pour le pardon des péchés » (Mc1, 4), celui-ci était, pour les premiers chrétiens, lié au baptême. « Convertissez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ pour le pardon de ses péchés » proclamait également Pierre à la Pentecôte (Ac2, 38).

Mais, même après leur baptême, les baptisés continuaient à pécher, et la pratique de la confession entre frères se répandit rapidement au sein des communautés chrétiennes telle qu'on la trouve dans la lettre de St-Jacques (Jc 5,14-16). La Didaché confirme cette pratique « Dans l'assemblée tu feras l'aveu complet de tes péchés... » (Didaché 4,14)

Cette forme mettait l'accent sur la

contrition du pécheur, seul fait essentiel aux yeux de Dieu, plus que la forme ecclésiale elle-même. Le pécheur pouvait par l'aveu de ses péchés, recevoir l'assurance que la miséricorde de Dieu lui permettait de repartir pardonné. Le frère n'était, de fait, que l'intermédiaire de Dieu.

La première formalisation d'une institution pénitentielle apparaît vers le IV<sup>ème</sup> siècle ; elle ne sera individualisée et ne prendra sa forme actuelle que progressivement au cours des siècles suivants.

<sup>(1)</sup> NDLR : Un exégète critique pourrait, cependant, se poser la question si la phrase était bien les mots mêmes de la bouche de Jésus ou s'ils n'en étaient pas déjà une interprétation (procédurrière ?) par l'évangéliste pour les besoins de l'Eglise primitive.

## Bénédition & bénédiction en fin de vie

D'après « Bases théologiques et pratiques de la bénédiction de fin de vie » de Christine KAIER

**L**E SEIGNEUR parla à Moïse. Il dit : «[...]Voici en quels termes vous bénirez les fils d'Israël : "Que le Seigneur te bénisse et te garde ! Que le Seigneur fasse briller sur toi son visage, qu'il te prenne en grâce ! [...] et moi, je les bénirai. » (Bénédition d'Aaron, Nb 6 ; 22-27)

C'est par cette bénédiction que s'est exprimée, l'amour de Dieu pour l'homme. Toute bénédiction dite en son nom est l'expression de son amour et de sa miséricorde pour la personne à qui elle est adressée. Alors, celle-ci se sent aimée, pardonnée, renouvelée et peut sereinement reprendre sa route ou affronter son grand passage par la mort.

Bénir, c'est mettre la personne dans les mains de Dieu : avec ses succès et échecs, bonheurs et malheurs, vie et mort. Rien n'est plus alors un désastre, car Dieu est fidèle.

La bénédiction tire sa force de la foi vivante de celui/celle qui bénit et en cela, de la fidélité de Dieu lui-même. La personne qui bénit agit alors en tant que missionnée par Lui, mais aussi à titre personnel.

Elle devient davantage perméable à Dieu et devient elle-même bénédiction.

Dans les centres hospitaliers, les soins palliatifs sont de plus en plus proposés et ont fait comprendre qu'il est possible de mourir dignement.

Et dans la mesure du possible, les proches peuvent être, jour et nuit, aux côtés de la personne aimée en fin de vie.

Les recherches sur la façon de faire face au deuil ont d'ailleurs montré à quel point il est important pour les proches de donner corps à ce temps de fin de la vie ; il est le fondement pour le temps d'après.

Parce qu'un dialogue avec les mourants ne peut souvent plus être envisagé ou parce qu'ils sont « si loin » du fait de l'action des analgésiques que seule une communication très limitée est possible, ce sont souvent les proches qui recherchent un soutien dans cette situation de transition imminente de la vie vers la mort. Ils veulent que quelqu'un offre un soutien par la prière et le rituel et crée un cadre pour leur propre pensée et action religieuse.

Dans cette situation, l'onction des malades et la communion des malades n'offrent généralement pas la forme la plus appropriée de fortification, car recevoir ces sacrements suppose que le patient puisse, dans une certaine mesure, participer à la célébration. De plus, le sens de l'onction des malades est clairement de restaurer les forces de la personne pour la conduire sur un chemin de guérison.

Le temps de la transition de la vie à la mort appelle un rituel différent. Pour cette raison, ceux qui sont appelés à intervenir religieusement - y compris les prêtres - préconisent souvent une simple bénédiction de fin de vie. Elle peut aussi être proposée dans les premières heures après le décès lorsque le décès est survenu de façon inattendue, par exemple en cours de soins intensifs ou en cas d'urgence.

Actuellement, du fait que dans notre société on évite de parler de la mort et du fait de l'éloignement par rapport à l'Eglise d'un grand nombre de personnes ; beaucoup ne savent plus que faire religieusement. Souvent aussi, les proches sont en état de choc impuissants. De l'Eglise est alors attendue une assistance compétente, qui transmette l'affection et

la solidarité de Dieu. Même des gens qui ne sont pas ancrés dans le christianisme ressentent la bénédiction comme utile et la comprennent comme une référence à une puissance supérieure.

Lorsque nous bénissons, nous sommes appelés à être extrêmement présents et à agir de manière réservée et serviable. Nous disons "soyez bénis" en sachant que c'est ce qui est en train de se passer. En fait, ce qui se passe n'est pas entre nos mains, mais peut seulement être espéré et cru.

Nous bénissons dans l'espoir que ce qui était et ce qui sera, est maintenant placé entre les mains de Dieu et y trouve son accomplissement. Bien sûr, bénir ne signifie pas niveler la faute ou même l'approuver. Bénir signifie que tout ce qui existe, est placé dans l'espace entre cette personne et Dieu. Même si les mots sont peu compris, le signe de la croix est « expérimenté ». C'est un signe de bénédiction impressionnant, surtout lorsqu'il est dessiné sur le front et les deux mains ou seulement sur le front avec les mots "Au nom du père ...". Lors des dernières paroles, les deux mains du mourant peuvent être saisies par celui qui bénit (hors situation pandémique) pour ainsi souligner des mots de réconfort (" que l'ange vous prenne par la main ... "). L'eau bénite peut également être utilisée pour la bénédiction pour rappeler symboliquement le baptême. Enfin, les proches, même les enfants, peuvent aussi être invités à bénir celui/celle qui les quitte, à leur manière : individuellement, en silence ou avec leurs propres mots. Et parfois, il est encore possible au mourant de bénir ses proches.



## Déclaration sur la fin de vie signée par les religions monothéistes

(Extraits de : <https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2019-10/religions-monotheistes.html>)

**D**ES REPRÉSENTANTS juifs, musulmans et chrétiens ont signé, le 28 octobre 2019, une déclaration commune rejetant l'euthanasie et le suicide assisté et invitant à développer les soins palliatifs.

Proposé au pape François par le rabbin Avraham Steinberg, ce texte a ensuite été validé par l'Académie pontificale pour la Vie qui a réuni un groupe de hauts responsables juifs, chrétiens et musulmans. Ce texte in-

titulé « déclaration des religions monothéistes abrahamiques sur les problématiques de la fin de vie » a été signé lundi 28 octobre au siège de l'Académie pontificale des Sciences du Vatican.

« Les problématiques morales, religieuses, sociales et juridiques du traitement du patient en phase terminale sont parmi les sujets les plus complexes et les plus débattus dans le domaine de la médecine mo-

derne », peut-on lire en préambule du document.

Les thématiques liées à la fin de vie ne sont pas des problématiques simples à aborder en raison des nombreux progrès scientifiques et technologiques de ces dernières années, des changements dans les rapports entre le médecin et le patient, et plus globalement des changements culturels en particulier dans les sociétés occidentales, souligne encore le préambule.

## La fin de vie à propos de la lettre Bonus Samaritanus de la Congrégation pour la doctrine de la foi (22/09/2020)

Relue par Guy BINDEL, diacre permanent, médecin

**L**E 22/09/2020, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié un texte sur la prise en charge des personnes en phase critique et terminale de la vie dont voici quelques extraits utiles à notre réflexion de croyants.

En introduction il est rappelé que la technologie quoique source de progrès incontestables dans le cadre de la réanimation et du soin permettant de prolonger la vie et par là aussi la fin de vie, peut aussi devenir déshumanisante et réduire la relation médecin-malade à un lien impersonnel. Comment reconnaître la valeur profonde de la vie humaine lorsque nous ne voyons que ses faiblesses et sa fragilité, lorsque le malade est considéré comme un fardeau pour la société ?

Nous devons certes constater notre finitude avec néanmoins l'aspiration à l'infini et à l'éternité !

Cette vulnérabilité doit être à la base d'une éthique de la prise en charge et du soin, une relation de soin axée sur un principe de justice pour promouvoir la vie humaine et éviter de nuire à autrui.

La médecine doit accepter la limite de la mort comme faisant partie de la condition humaine et considérer la personne humaine comme un bien fondamental et inaliénable.

Comme le Christ, il nous faut savoir prononcer une parole de réconfort afin que le malade puisse faire « l'expérience d'être aimé ».

« La fin de vie est un temps de relations, un temps où la solitude et l'abandon doivent être vaincus » en « restant aux côtés des malades. »

« Quelle que soit leur condition physique ou psychologique, les personnes humaines conservent toujours leur dignité originelle, créée à l'image de Dieu » ; ainsi la vie humaine est-elle un bien sacré et inviolable.

« L'Eglise du Bon Samaritain considère le service aux malades comme faisant partie intégrante de sa mission ».

« Nous ne pouvons donc pas choisir, même si elle le demande, de prendre la vie d'une autre personne ».

Certains membres de notre société

mettent en parallèle la notion de « mort digne » et de « qualité de vie » dans une perspective utilitariste.

Ces mêmes personnes interprètent l'euthanasie comme un geste de compassion, alors que cette dernière « ne consiste pas à provoquer la mort mais à embrasser les malades, à les soutenir dans leurs difficultés, à leur offrir de l'affection, de l'attention et les moyens de soulager la souffrance ».

Enfin l'individualisme croissant peut faire considérer l'autre comme une limitation ou une menace pour notre liberté.

Le pape François parle alors de « culture du jetable » où les « victimes sont les êtres humains les plus faibles susceptibles d'être rejetés lorsque le système vise à tout prix l'efficacité ».

Le magistère nous enseigne :

- « L'euthanasie, comme acte intentionnel de donner la mort, est un crime contre la vie humaine ; [...] c'est un meurtre délibéré et moralement inacceptable d'une personne humaine[...] qu'aucune fin ne justifie. »

- « Le suicide assisté implique autrui dans son propre désespoir » ; [...] C'est un mauvais choix [...] basé sur la notion de « vie indigne » et sur celle de « la valorisation de l'efficacité et de l'utilité ».

- « La demande de mort est dans de nombreux cas symptôme de maladie, aggravée par l'isolement et l'inconfort [...] et sont souvent « un appel angoissé à l'aide et à l'amour ».

- « Précipiter la mort ou la retarder par des traitements disproportionnés prive la mort de sa dignité. [...] Il est légal de renoncer aux traitements qui ne procurent qu'une prolongation précaire ou douloureuse de la vie. »

- « Il n'est pas légal de suspendre les traitements nécessaires au maintien des fonctions physiologiques essentielles [...] comme l'hydratation, la nutrition..., considérées non comme des traitements, mais comme des soins nécessaires au patient. »

« Lorsque l'apport de nutrition et d'hydratation ne profite plus au patient, parce que l'organisme ne peut plus les absorber et les métaboliser, leur administration doit être suspendue ».

- « Toute action médicale doit toujours avoir pour projet la promotion de la vie. [...] Le médecin conserve le droit et l'obligation de se retirer à volonté de toute action contraire au bien moral perçu par la conscience ».

- « La médecine palliative constitue un instrument précieux et crucial dans la prise en charge des patients en fin de vie [...] ; le recours aux soins palliatifs réduit considérablement le nombre de personnes qui demandent l'euthanasie. [...] Ils devraient inclure une assistance spirituelle pour les patients et les familles ».

- « L'utilisation d'analgésiques fait partie des soins du patient ».

- « Le rôle de la famille est au cœur de la prise en charge du patient en phase terminale. » Le malade ne doit pas se sentir un fardeau, mais ressentir l'intimité et le soutien de ses proches.

- Pour ce qui est du tout petit « le recours obsessionnel au diagnostic prénatal, associé à l'émergence d'une culture hostile au handicap, incite souvent au choix de l'avortement, [...] et exprime une mentalité eugénique ».

- L'état végétatif, tout en ne supprimant pas la dignité au patient, n'est pas un état de fin de vie. Le patient a droit aux soins habituels, hydratation et nutrition.

- « Les gouvernements doivent reconnaître le droit à l'objection de conscience dans le domaine médical et de la santé. [...] Lorsque cela n'est pas reconnu, on peut être confronté à l'obligation de désobéir à la loi humaine ».

- « L'accompagnement pastoral implique [...] l'empathie, la compassion et la consolation ».

- « Une personne inscrite dans une association pour recevoir l'euthanasie ou l'aide au suicide assisté doit manifester l'intention d'annuler un tel enregistrement avant de recevoir les sacrements ».

Il convient néanmoins d'en rester proche, proximité qui invite à la conversion.

### En conclusion :

« L'Eglise apprend du bon samaritain comment prendre soin des malades en phase terminale et obéit au commandement lié au don de la vie : respecter, défendre, aimer et servir la vie, toute vie humaine ! L'Évangile de



la vie est un évangile de compassion et de miséricorde.

#### Note personnelle :

J'adhère en tant que médecin et diacre à ce qui est exprimé ici en particulier :  
- Respecter la dignité inviolable de toute vie humaine de son début à sa fin naturelle

- Condamner toute euthanasie ou suicide assisté comme intention délibérée de donner la mort et donc comme meurtre avec souvent un argument de fausse compassion.  
- Considérer l'alimentation et l'hydratation comme soin et non comme traitement, m'opposant ainsi à l'ins-

cription dans la récente loi de bioéthique.

- Défendre le droit à l'objection de conscience des professions médicales et paramédicales.  
- Plaider pour un développement des soins palliatifs et un accompagnement en fin de vie.



## Spiritus Domini

### Le motu proprio du pape François qui ouvre les « ministères institués » aux femmes

[http://www.vatican.va/content/francesco/fr/motu\\_proprio/documents/papa-francesco-motu-proprio-20210110\\_spiritus-domini.html](http://www.vatican.va/content/francesco/fr/motu_proprio/documents/papa-francesco-motu-proprio-20210110_spiritus-domini.html)

**D**ÉCIDÉMENT, notre pape François veut rénover l'Eglise au plus vite, l'ouvrir et la mettre phase avec le monde actuel.

Il est aussi pragmatique, car c'est bien ainsi que ce motu proprio publié le lundi 11 janvier 2021 est compris dans les nombreux pays où des laïcs, femmes et hommes sont "de facto" déjà lecteurs et acolytes et où son initiative est ressentie plus comme une officialisation et une reconnaissance que comme une nouveauté.

En France, les femmes sont d'ailleurs largement majoritaires pour l'animation des chants, les lectures et pour

donner la communion lors des offices.  
Pour d'autres pays, comme en Italie, ce motu proprio initie une révolution.

Il est probable que le caractère permanent du lectorat et de l'acolytat entraînera le refus de certains laïcs - les disponibilités des personnes engagées en paroisse étant souvent temporaires - mais d'autres y trouveront une base attendue consolidant leur engagement.

En vision prospective, l'étape suivante pourrait être l'officialisation du commentaire de l'évangile par les laïcs institués et donc aussi par des

femmes. Dès lors, ne faut-il pas y voir aussi une première étape en vue de l'institution du diaconat des femmes (?), celui-ci leur étant ouvert dans quelles années, à la suite des conclusions de la nouvelle Commission sur le diaconat des femmes. (Cf. DAI 74 et DAI75)

Les risques principaux de l'institution du lectorat et de l'acolytat sont un certain cléricisme au sein des communautés - les « institués/ées » pouvant être vus/vues comme appartenant à une « classe supérieure de laïcs » - et le découragement des autres bonnes volontés occasionnelles.



## Entre nous

**L**E DIMANCHE 17 JANVIER 2021, au cours d'une eucharistie solennelle en l'église St-François d'Assise

de Mulhouse, notre frère diacre Laurent SCHNEIDER a fêté ses 25 ans d'ordination et son entrée au Prado.

Son témoignage, n'a pas pu être publié dans ce bulletin et paraîtra dans celui de mai-juin N°77.



## Médias et livres

**Témoignage de deux aumôniers d'hôpitaux :** (lors des vœux 2021 de/à l'archevêque)

<https://www.alsace.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/14/2021/01/voeux2021-bruere-isabelle.pdf> et <https://www.alsace.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/14/2021/01/voeux2021-ludwiller-yannick.pdf>

### Vidéotheque sur les diacres :

Présenter le ministère du diaconat dans toutes ses variétés, n'est pas toujours aisé. Pourquoi ne pas utiliser les moyens de communication actuels par vidéos ?

- Le site du CND (Comité National du Diaconat) propose un grand nombre de vidéos d'informations et de témoignages, relatives aux diacres :

<https://diaconat.catholique.fr/documentations/bibliographie/videos/>

Vous pouvez également consulter les vidéos de la page « archives » du diaconat de notre diocèse :

<https://www.alsace.catholique.fr/les-services/diaconat-permanent/evenements-documents-et-archives/>

- Un nouveau dépliant présentant le ministère des diacres est disponible au Service du diaconat.



## Anniversaires



Nous présentons nos meilleurs vœux de bonne santé à nos anciens nés en Mars et Avril (n'hésitez pas à leur rendre visite ou à les appeler par téléphone).

VONAU Henri	3 mars 1935
SCHWARTZ Eric	18 mars 1942
WESTERMEYER Paul	24 mars 1942
MARTIN Paul	31 mars 1943
DAHINDEN Romain	6 avril 1945